

LIGNE BUDGÉTAIRE 04.03.03.03
INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION DES
REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES

Cette ligne budgétaire vise à renforcer la coopération transnationale des représentants des travailleurs et des employeurs en matière d'information, de consultation et de participation dans les entreprises. Elle vise également à financer des points d'information et d'observation dans ce contexte.

Les demandeurs éligibles sont:

- des partenaires sociaux à tous les niveaux, des entreprises, des comités d'entreprise européens;
- exceptionnellement, des organismes techniques sans but lucratif expressément mandatés par les partenaires sociaux.

Cette ligne budgétaire est dotée pour 2009 d'un crédit d'engagement de 7 300 000 €

Deux dates limites de dépôt des demandes sont fixées pour 2009:

- le 16 avril 2009 pour des activités débutant au plus tôt le 16 juin 2009;
- le 7 septembre 2009 pour des activités débutant au plus tôt le 7 novembre 2009 et au plus tard le 22 décembre 2009.

Pour de plus amples informations sur les objectifs et les priorités de cette ligne budgétaire, les actions éligibles, les demandeurs éligibles, les montants de cofinancement et les autres dispositions, veuillez consulter les instructions complètes à l'intention des demandeurs dans l'appel de propositions.